RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00862
Numéro SIREN : 819 863 192
Nom ou dénomination : CRAFTY

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 22441

CRAFTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 64.639 euros
Siège social : 44, rue Cauchy - c/o Incubateur Imt Starter - 94110 Arcueil
819 863 192 RCS Créteil
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le 21 juillet,

LA SOUSSIGNEE :

- TALENTSOFT, société anonyme au capital de 2.806.609 euros, dont le siège social se situe 8, rue Heyrault - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 497 941 377, représentée par Monsieur Jean-Stéphane Arcis, président directeur général, dûment habilité aux fins des présentes,

associé unique de la Société détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, (l'« **Associés** »).

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- du rapport du Président ;

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination du nouveau Président ;
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination du nouveau Président

L'Associé, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Antoine Roy de son mandat de Président de la Société,

décide que Monsieur Pierre-Antoine Roy ne sera tenu d'effectuer aucun préavis dans le cadre de cette démission,

SSA

décide de nommer, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de la présente décision :

- Monsieur Jean-Stéphane Arcis, né le 17 mai 1963 à Paris et demeurant 7 bis rue Escudier – 92100 Boulogne Billancourt.

prend acte que Monsieur Jean-Stéphane Arcis a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions de Président et qu'il remplissait toutes les conditions prévues par la loi pour l'exercice de ces fonctions

DEUXIEME DECISION

Prise d'acte de la démission du Directeur Général

L'Associé, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

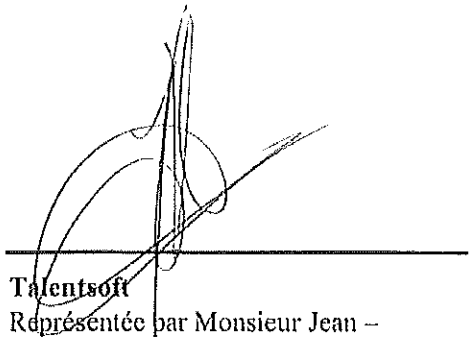
prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel Chaffraix de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet au 27 juillet 2020,

décide que Monsieur Emmanuel Chaffraix ne sera tenu d'effectuer aucun préavis dans le cadre de cette démission.

TROISIEME DECISION

L'Associé décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal sera retranscrit sur le registre légal des assemblées générales.



Talentsoft
Représentée par Monsieur Jean – Stéphane Arcis